



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JANVIER 2024
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal

◆◆◆

Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT
Mme Danièle YAKOUBIAN

Maire
Adjointe

Bureau du Conseil

Mme Myriam RIVOLLET

Secrétaire

Conseillers municipaux

M. André FERREZ
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT
M. Alexandre SIZONENKO
M. Bastien STAUFFER
M. Robin VIDONNE
M. Éric WYSS

Vice-président

Excusé-e-s

Mme Michèle TISCHHAUSER
Mme Magali OUEDRAOGO
M. Sébastien DORAND
M. Jorge VARELA

Présidente
Adjointe

Absent-e-s

--

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA

◆◆◆

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Projet de délibération DM 2024_49 – crédit d'étude de 20 000 F – élaboration d'un plan de mesures applicables en matière de stationnement et de circulation dans le village de Gy
6. Comptes rendus des commissions
7. Dates des prochaines séances
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

◆◆◆

M. André Ferrez ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Il salue le public présent et annonce les personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023

Le Président passe en revue, page par page, le procès-verbal du 14 décembre 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Arrivée de M. Bastien Stauffer.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. Antoine Cornut

Vœux

Le Maire souhaite à l'ensemble du Conseil municipal une belle année 2024 et espère que les autorités communales pourront continuer à faire du bon travail ensemble pour la bonne marche de la commune et le bien-être de leurs concitoyens.

La Mairie a reçu moult remerciements suite à la distribution des divers cadeaux et le passage des élus chez les aînés. Cela a été bien apprécié par de nombreuses personnes.

Fibre optique

Les autorités ont reçu les représentants de Swisscom, le 18.12.2023. A priori, la fibre optique sera disponible dans toutes les communes de Suisse à l'horizon 2030, avec un raccordement direct à toutes les habitations. Swisscom prendra en charge les travaux de raccordement de la fibre optique directement aux habitations. Ce chantier gigantesque permettra à tout un chacun de bénéficier de la fibre optique dans son logement sans passer par le réseau cuivré, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Swisscom est en discussion avec un propriétaire pour l'installation d'une antenne 5G fin 2025.

Mobilité

L'Exécutif a reçu, le 15.1.2024, le Conseiller d'État M. Pierre Maudet à Gy. La discussion avec le magistrat a porté autour de la mobilité en général (problèmes de trafic, aménagements, dessertes TPG). Durant cette séance, cordiale, l'Exécutif a pu exprimer ses inquiétudes, exposer ses constats et projets pour la commune.

Écoles

Il ressort de la rencontre du 18.1.2024 avec la direction d'établissement scolaire que les enseignants de Gy sont très satisfaits de l'installation des nouveaux éclairages, très performants. Ils se réjouissent de constater les résultats des sondes de modulation d'intensité, en été. La qualité de la lumière est bien meilleure. Ces luminaires seront vite amortis par les économies d'énergie ainsi générées.

Police cantonale

L'Exécutif a reçu, le 22.1.2024, les représentants du poste de police de la Pallanterie pour un bilan de l'année écoulée. Le poste de la Pallanterie considère que la situation à Gy est bonne, en termes de sécurité, malgré les cambriolages commis l'été dernier. Si les cambriolages ont, sur l'ensemble du canton, augmenté de 14 à 15 %, l'augmentation est de 2,5 % sur le territoire couvert par le poste de la Pallanterie. Pour mémoire, en 2023, 5 villas, 1 appartement, 1 chantier et 5 ateliers/entreprises ont été visités.

Police municipale

Suite au processus de recrutement visant à remplacer M. Denis Mégevand en tant que chef de poste de la police municipale, **le Maire** annonce que c'est la candidature de M. Filipe Loureiro, APM, qui a été retenue. M. Filipe Loureiro a été nommé chef de poste à dater du 1.1.2024. Un nouvel APM sera recruté afin de compléter l'effectif.

4-5-6 Cueillir des Cerises

L'autorisation ayant été accordée par le service du commerce, l'ouverture de l'établissement est a priori prévue pour le 1.2.2024. Le village pourra ainsi reprendre une vie sociale et postale, se réjouit **le Maire**. Quelques petits travaux ont été effectués, notamment la pose d'un revêtement

vinyle sur la longueur du comptoir, à l'intérieur, le sol étant endommagé autour de la machine à glaçons. Le rentoilage des parasols est en cours. La commune a racheté du matériel des anciens gérants (équipements de cuisine comme le grand four à pizza ou le four à vapeur, production de froid).

M. Alexandre Sizonenko souhaiterait connaître les horaires d'ouverture.

Le Maire indique que les autorités avaient demandé, lors du processus d'adjudication, a minima les mêmes horaires que l'ancien tea-room. Le nouveau gérant voudrait élargir ceux-ci, notamment les jeudis et vendredis soir, avec des repas. Il a reçu l'autorisation d'exploitation d'un café-restaurant, ce qui n'était pas le cas avant (buvette permanente et petite restauration).

M. Jérôme Lardenois-Robert demande si des fourres ont été prévues pour les parasols rentoilés.

Le Maire répond par la négative, sachant que des fourres seraient compliquées à installer. En revanche, des roulettes seront fixées dessous, afin de déplacer ces parasols, lestés de 80 kg de béton, sans avoir besoin d'un Clark.

Élections communales 2025

Le Maire annonce les dates des élections communales 2025 : dimanche 23.3.2025 pour l'élection des Conseillers municipaux et le premier tour des élections des Exécutifs (dépôt des listes du 7.10 au 2.12.2024). Le second tour des élections des Exécutifs est fixé au dimanche 13.4.2025 (dépôt des listes le 25.3.2025).

M. Bastien Stauffer souhaiterait savoir si la demande d'autorisation, pour l'antenne 5G, a déjà été déposée.

Mme Danièle Yakoubian répond par la négative ; pour l'instant, Swisscom en est au stade de l'étude de faisabilité.

Le Maire indique que c'est le cas pour l'antenne Salt. Il suggère à M. Bastien Stauffer d'en reparler sous le point divers.

Mme Magali Ouedraogo

Néant.

Mme Danièle Yakoubian

Noctambus

Étant donné la nouvelle grille horaire des TPG prolongeant les horaires des lignes de bus jusqu'à 3h les samedis et dimanches matin, toutes les communes ont envoyé leur démission de l'association Noctambus, avec effet au 31 décembre 2024, cette association n'ayant plus d'utilité. Nous attendons le retour du canton.

TPG Flex

Nous avons demandé aux TPG de déplacer l'arrêt situé au chemin de la Brasière plus bas sur la route, au croisement avec la route de Covéry. Le déplacement a été effectué lundi 22 janvier. Les habitants du quartier de Beaupré seront ainsi plus près de cet arrêt.

Interdiction de fumer

Des affiches mentionnant l'interdiction de fumer seront collées sur les abribus. Une vérification des panneaux des places de jeux sera effectuée afin de contrôler si l'interdiction y figure déjà.

Défibrillateur

Le défibrillateur qui se trouvait en bas de l'escalier de l'immeuble route de Gy 173-175 a été déplacé à l'arrière du bâtiment de l'ancienne douane. La signalétique idoine a été installée, visible depuis le parking et depuis la route de Gy en venant de la France ou du chemin des Turaines.

Mme Myriam Rivollet confirme que cette information figure dans le tous-ménages.

Fête de Noël

Cette fête a été une réussite et le Père Noël a déclaré vouloir revenir cette année ! se réjouit **Mme Danièle Yakoubian**. La collecte en faveur de l'association la Cédille s'est élevée à Fr. 564,50.

École

Nous avons rencontré les enseignants de Gy ainsi que la directrice d'établissement pour discuter de la rentrée scolaire. L'école de Gy a deux classes, une de 1P de 18 élèves, et une de 2P-3P de 20 élèves. Les plus grands se rendent à Presinge où trois classes sont ouvertes : 4p-5p, 6P-7P et 7P-8P.

4. Communications du Bureau

Le Président donne lecture de l'e-mail du 25.1.2024 d'une habitante préoccupée par la demande d'autorisation relative à l'installation d'une antenne 5G pour le compte de Salt mobile SA. Ce courrier sera transmis pour traitement à la CU.

5. Projet de délibération DM 2024_49 – crédit d'étude de 20 000 F – élaboration d'un plan de mesures applicables en matière de stationnement et de circulation dans le village de Gy

M. Alexandre Sizonenko présente ses excuses suite au froid lors de la dernière séance du conseil, où les membres de la commission n'étaient pas tous alignés. Ce crédit d'étude donnera une meilleure vision des mesures liées à la mise en sens unique entre le temple et l'auberge. Les aménagements concerneront notamment l'arrêt TPG, qui sera adapté aux PMR. Cette étude permettra aussi de déterminer les coûts de ces aménagements. À l'unanimité, la CU invite le Conseil municipal à voter la délibération DM 2024_49.

Le Maire rappelle que ces mesures feront l'objet d'une phase de test.

M. Robin Vidonne demande pourquoi un crédit d'étude aussi élevé pour la pose de trois panneaux.

L'étude déterminera les panneaux, les emplacements, la manière de rétrécir l'entrée du sens unique, l'adaptation de l'arrêt TPG aux normes PMR, précise **M. Alexandre Sizonenko**. Il y aura probablement plus que trois panneaux à installer.

Ainsi que les appels d'offres, ajoute **Mme Danièle Yakoubian**.

M. Éric Wyss indique que l'étude permettra, selon les mesures sélectionnées, de définir point par point toutes celles qui accompagneront la solution choisie et de les chiffrer précisément.

M. Alexandre Sizonenko rappelle que les vélos pourront rouler à contresens ; les marquages idoines devront aussi être définis.

Mme Danièle Yakoubian ajoute l'aménagement du croisement chemin des Turaines/route de Gy, ainsi que les mesures liées au stationnement.

M. André Ferrez précise à titre personnel que si cette étude débouchait sur la mise en sens unique de la route de Gy, et suite à ses discussions avec la population, il lancerait un référendum.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération DM 2024_49.

À la majorité (4 voix pour, 1 abstention), le Conseil municipal accepte la délibération DM 2024_49.

M. Éric Wyss, qui peut entendre le positionnement de M. André Ferrez, regrette que celui-ci se soit exprimé ainsi. Cela fait longtemps que le Conseil municipal évoque ce sujet. La CU aurait pu recevoir M. André Ferrez afin d'écouter ses arguments et, cas échéant, ajuster ce projet.

6. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert n'a rien à signaler.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Environnement (CE)

M. Bastien Stauffer revient sur les deux dernières séances de la CE.

Le matin, la CE et l'Exécutif ont rencontré M. Christian Meisser (Viridis) et Mme Marie Bessat (OCAN) qui ont présenté plus en profondeur le projet déjà exposé ici et qui concerne le soutien et l'aide à la plantation d'arbres et de haies favorables à la biodiversité sur le territoire de la commune, et en particulier dans les zones principalement agricoles. L'idée est de chercher des fonds puisque, si ce projet aboutit, la moitié des coûts sera financée par l'OCAN. L'objectif est d'aider au financement de ces plantations pour les agriculteurs et/ou propriétaires. Celui-ci comprend la plantation, le matériel adéquat et l'entretien sur trois ans, ce qui en garantira a priori la bonne réussite. Cela change des projets qui existent actuellement sur la zone agricole, car l'entretien revient aux agriculteurs. Compte tenu de cette trop grande charge de travail, beaucoup renoncent à planter des fruitiers ou des haies.

M. Christian Meisser (Viridis) et Mme Marie Bessat (OCAN) ont présenté les détails de ce projet, pour lequel la CE avait validé la mise en avant. Des contacts sont en cours avec les agriculteurs du village afin de sonder leurs idées ou envies particulières pour ce genre de plantations.

En dehors des 50 % pris en charge par l'OCAN, le projet prévoit un volet pour la recherche de fonds auprès de fondations. La commune devra éventuellement, in fine, prendre en charge le solde de ces coûts dont une bonne partie sera financée par des fonds extérieurs.

L'idée est aussi de renouveler le patrimoine arboré ainsi que la biodiversité de la commune. La campagne a beaucoup changé, ces cinquante ou cent dernières années. Elle s'est bien vidée de ses arbres et de ses haies, ce qui est un obstacle pour le développement de la biodiversité. Pour les agriculteurs, ces plantations représentent un intérêt écosystémique potentiel à divers égards. De plus, la plantation de fruitiers haute tige ou de noyers représente aussi une part de production potentielle qui pourrait amener plus de diversité dans le village.

M. Robin Vidonne souligne l'importance de l'aspect paysager, dont les agriculteurs doivent tenir compte, aujourd'hui. Hormis l'allée de chênes qui avait été plantée sur le chemin des Turaines, il n'y a plus un seul arbre dans les champs.

M. Jérôme Lardenois-Robert demande si un particulier qui passerait par ce système pour planter des arbres chez lui et qui voudrait en abattre un à court ou moyen terme aurait des soucis.

M. Bastien Stauffer explique que les conventions courent sur 10 ans. Une autorisation spécifique est de toute façon requise pour un abattage.

M. Robin Vidonne confirme que dès qu'un arbre a un diamètre de plus de 15 cm, un garde de l'OCAN doit donner l'autorisation. Des compensations financières sont demandées. Ce projet est plutôt orienté agroforesterie que plantation individuelle sur des terrains privés. Ces plantations devront être accessibles à la vue et modifier le paysage de la commune.

Mme Danièle Yakoubian ajoute que ces plantations se feront potentiellement en bordure de commune, près de terrains agricoles.

M. Bastien Stauffer souligne que plusieurs communes, dont Meinier, Anières ou Satigny, se sont déjà lancées dans de tels projets.

M. Alexandre Sizonenko demande à combien est estimé le coût.

M. Bastien Stauffer répond que tout dépendra des demandes des agriculteurs. En fonction des retours pendant cette phase de contacts, les projets pourront être chiffrés.

M. Robin Vidonne souligne que l'on parle de centaines d'arbres, de lignées dans les champs sur plusieurs hectares (agroforesterie).

M. Bastien Stauffer indique que la plantation d'un chêne avec l'entretien coûte environ Fr. 2'000.-.

Mme Danièle Yakoubian précise que selon l'OCAN, les fonds provenant de la Confédération restent encore à confirmer concernant la prise en charge de 50 % évoquée plus haut.

M. Robin Vidonne explique qu'il s'agit, en pratique, de conventions signées entre les agriculteurs et l'OCAN qui donnent lieu à des subventions. Mais la volonté cantonale est de planter des arbres.

Il s'agit en principe de grands arbres, pas des fruitiers, souligne **le Maire**.

Mme Myriam Rivollet ajoute que le projet est réservé en priorité aux agriculteurs pour des parcelles agricoles. Il semble évident que la commune ne peut pas subventionner des plantations dans des jardins privés.

M. Bastien Stauffer confirme que la CE reviendra ultérieurement avec des précisions, coûts et financements quant à ce projet. L'enveloppe votée par le Conseil municipal de Meinier s'élevait à Fr. 250'000.-, soit la plantation de centaines d'arbres et de centaines de mètres de haies.

Le même soir, la CE a reçu M. Olivier Vidonne afin de finaliser les plantations faites cet hiver du côté du cimetière (6 arbres plantés). La CE a aussi évoqué le projet de créer un dernier îlot dans le parc Gyvi. **M. Bastien Stauffer** encourage les élus à faire part de leur éventuel intérêt pour planter une autre haie.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

M. André Ferrez n'a rien à signaler.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Patrimoine communal (CPC)

Néant.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Finances (CF)

M. Éric Wyss n'a pas d'information à annoncer.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko explique qu'au-delà de la traversée du village, la CU a évoqué la demande d'autorisation de Salt pour la pose d'une antenne 5G. S'agissant d'un dicastère de l'Exécutif, entre les mains duquel la décision repose à 100 %, et le dossier n'étant à cette date pas encore parvenu à la commune, la CU en débattera lors de sa prochaine séance. Quid de l'e-mail envoyé par une habitante (cf. point 4) ?

Le Maire indique que l'Exécutif répondra à cette Gytane.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss annonce que la CDS ne s'est pas réunie.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

7. Dates des prochaines séances

Le Président rappelle les prochaines dates à agender.

- Commission Environnement – à fixer.
- Commission Finances – à fixer.
- Commission Jeunesse – à fixer.
- Commission Patrimoine – à fixer.
- Commission Sociale – 26.2.2024 à 18h.
- Commission Urbanisme – 7.2.2024 à 19h.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – à fixer.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – 29 février 2024.

Mme Myriam Rivollet prie les présidents des commissions de lui communiquer les dates des séances qui seront fixées à l'issue du Conseil municipal.

8. Propositions individuelles et questions

Néant.

9. Divers

M. Éric Wyss constate que le nouvel éclairage installé à l'intersection entre les chemins de Garmaise et des Cherdets n'est pas du même type que les autres. Pour quelle raison ?

Mme Myriam Rivollet explique que les dysfonctionnements sont signalés aux SIG, mais la Mairie n'est pas informée de la suite.

Mme Myriam Rivollet rappelle le café sécurité du 3.2.2024 entre 9h et 10h30 à la salle Gyvi. Les habitants pourront rencontrer les gardes-frontières, APM, police cantonale, gardes ruraux autour d'un café/croissants.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.


Mme Michèle Tischhauser
Présidente



M. André Ferrez
Vice-président


Myriam Rivollet
Secrétaire

